

A318

PRUNET
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 530 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : 13 BOULEVARD DE LA PAIX
46220 - PRAYSSAC
R.C.S. CAHORS B 348 079 237

=====

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 19 FEVRIER 1993

=====

.. / ..

TROISIEME RESOLUTION

Madame PRUNET Geneviève par lettre en date du 28 NOVEMBRE 1992 a décidé de démissionner de ses fonctions de co-gérante, à compter du 31 DECEMBRE 1992.

L'assemblée des associés prend acte de cette démission qu'elle regrette, et décide de ne pas pourvoir au remplacement de la co-gérante démissionnaire. En conséquence, Monsieur PRUNET Serge demeure seul gérant de la société.

La collectivité des associés consent d'autre part quitus entier et sans réserve du mandat de Madame PRUNET Geneviève co-gérante démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs :

- A la gérance à l'effet de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus ;

- Au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce et au centre de formalités des entreprises.

B

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

.. / ..

Pour copie certifiée conforme :

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned below the text 'Pour copie certifiée conforme :'. The signature is somewhat stylized and difficult to decipher.